

~~SMICTOM LOT GARONNE BAISE~~

Comité Syndical du 23 septembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 23 septembre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Bruch, à l'espace des deux tours, salle Bourguine de Castillon, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 15/09/2021.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

n° ordre 2021-25

Présents : 21 votants : 21

Étaient présents : 21 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Nathalie BURGER (suppléante) partie à 18h00 avant le vote de la DL 2021-27, Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Christian GIRARDI parti à 18h00 avant le vote de la DL 2021-27, Christian LAFOUGERE, Philippe LAGARDE parti à 18h00 avant le vote de la DL 2021-27, Aldo RUGGERI, Alain MOULUCOU (suppléant), Christophe MELON (suppléant), Patrick YON (suppléant), Jean-Pierre DESPERIERE (suppléant) (11 présents)

Albret Communauté : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN arrivée à 17h45 pour le vote de la DL 2021-025/DL 2021-026/DL 2021-027, Isabelle SALIS, Laurence BENLLOCH (suppléante), Messieurs Joël CHRETIEN, Lionel LABARTHE (suppléant), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Dominique BOTTEON (suppléant), Didier SOUBIRON (10 présents)

Etaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Viviane BERNEDE, Messieurs Olivier REYNES, Jean-Marie BOE

Albret Communauté : Messieurs Jean-Louis MOLINIE, Francis MALISANI, Jacques LAMBERT, Dominique HANROT, Christophe BESSIERES, Pascal LEGENDRE,

Pouvoirs de vote : 0

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur

Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Ressources Humaines

Madame Aurélie CEREUZUELA : Chargée de Communication

Madame SANS Laurence : Secrétariat de Direction

Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2021-012 du 26 mai 2021, le comité syndical a décidé à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Président à lancer une procédure de sélection préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation d'ombrières/hangars sur le site de CANTIRAN à Vianne.
- D'autoriser M. le Président au terme de la procédure de sélection préalable et d'analyse des propositions à retenir l'opérateur et signer toute convention d'occupation temporaire du domaine public,

Pour mémoire, le projet d'aménagement du site technique comprend notamment deux abris pour stationner les véhicules de collecte d'une superficie de +/- 1 530m² (abris 1 : +/- 1 000m² et abris 2 : +/- 530 m²), ces abris doivent être couverts.

Aussi, le Syndicat souhaite qu'un opérateur puisse y édifier des ombrières/hangars avec panneaux photovoltaïques (centrale solaire en toiture).

La consultation a été lancée le 29/06/2021 avec un délai limite de remise des offres au 26/07/2021.

Au terme de la consultation, seule la SEM AVERGIE a déposé une offre.

L'offre se décompose en deux solutions alternatives résumées comme suit :

- Solution 1 : Installation de panneaux sur une surface de 1 643m² (abris 1 + abris 2 + toiture zone atelier) avec un reste à charge du syndicat à 0€ (projet BT – 340 kWc) ;
- Solution 2 : Installation de panneaux sur une surface de 2 263 m² (solution 1 + parking ombrière) avec un reste à charge du syndicat à 33 000€ (projet HTA – 465 kWc).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide de retenir la proposition solution 2

Article 2 : Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 30/09/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI